

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1	Édito du Maire	p. 4-5	Du côté des enfants et des associations
p. 2-3	Du côté des finances	p. 6-10	Du côté des habitants

Édito du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

L'année 2021 s'est refermée avec son lot d'espairs inassouvis et d'inquiétudes qui perdurent. Il est vrai, la crise sanitaire que nous espérions oubliée se rappelle à nous avec de nombreux nouveaux cas positifs.

Alors que tous les indicateurs étaient passés au vert, l'invasion de l'Ukraine par la Russie nous ramène aux heures sombres de notre histoire. J'ai d'abord une pensée pour toutes ces populations innocentes sous les bombes, dont plusieurs millions sont conduits à l'exode. Soucieux de participer au mouvement en faveur de l'Ukraine et d'exprimer son soutien au peuple Ukrainien le conseil municipal a voté une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 500 € au profit de la « Protection Civile ».

Ce conflit a des conséquences sur l'économie internationale et est accompagné d'une inflation galopante. Les prix de l'énergie et de certaines matières premières explosent. Comme pour vos familles, les répercussions se font déjà sentir sur les finances de notre commune.

Ce premier semestre se sont déroulés des moments forts de la vie politique de notre pays avec les élections du Président de la République et les élections législatives. La participation à Saint-Martin est certes un peu supérieure à la moyenne nationale mais, ne nous le cachons pas, elle reste tout de même très faible.

Au mois d'avril, le budget a été débattu et voté par le conseil municipal. J'ai le plaisir de vous informer que, malgré le contexte économique, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti ne vont pas augmenter en 2022. Pour rappel ces taxes n'ont pas augmenté depuis 15 ans et de plus nous avons baissé la taxe sur le foncier bâti de 90 % en 2018.

Malgré les contraintes, les projets votés par le conseil municipal vont bientôt voir le jour :

La construction du terrain multisport, tant attendu par les enfants du village, est achevée et sera livrée dès que le passage du bureau de contrôle aura eu lieu.

Le chantier de rénovation énergétique de la salle des fêtes a débuté début juillet. Le projet prévoit l'isolation et la réfection du plafond, le remplacement de l'installation de chauffage et d'éclairage.

La rénovation de la toiture de la sacristie, qui présente des problèmes d'étanchéité importants, est programmée fin août.

Les études du SDE, préalable indispensable à l'enfouissement des réseaux de la rue des Pyrénées sur le secteur nord, vont débuter prochainement. Merci aux personnes concernées de réserver le meilleur accueil aux techniciens.

À l'automne nous espérons la plantation d'un verger partagé, sur la parcelle située au nord du parking de l'école. Nous travaillons avec le lycée Adriana, spécialisé dans les métiers de l'horticulture et du paysage.

Ces investissements seront financés sans avoir recours à l'emprunt et ne généreront aucune augmentation de la fiscalité communale.

Je vous souhaite d'excellentes vacances au soleil et en bonne santé.

Prenez bien soin de vous.

Jean-Claude Lassarrette

Du côté des finances...



2



Compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Charges à caractère général	25 428,35 €	Remboursement rémunération CUI	4 548,51 €	
Charges de personnel	38 938,72 €	Produits de services	530,62 €	
Charges de gestion courante	62 424,44 €	Dotations et participation (Etat)	50 769,45 €	
Charges financières	0,00 €	Impôts locaux	81 944,00 €	
Charge exceptionnelle	0,00 €	Attribution compensation	47 235,68 €	
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Taxes	Déchets (Décharge Bécut)	40 807,97 €
Amortissement des investissements	5 873,00 €		Séjour	252,91 €
TOTAL	172 311,51 €		Additionnelle aux droits	12 440,00 €
			Autres fiscalité	10 674,96 €
		Loyers	Logements, terrains, salle des fêtes...	71 096,41 €
			Résultat n-1 reporté	1 013 963,44 €
			Produit exceptionnel	696,96 €
			Opération d'ordres	1,68 €
			TOTAL	1 334 962,59 €

N.B.: Le compte administratif enregistre les dépenses et les recettes réellement effectuées durant l'année précédente.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	2 423,43 €	Subventions d'investissement	32 928,57 €
Opérations d'équipements (enfouissement des réseaux, rénovation des voies communales, signalisation routière, ossuaire du cimetière)	141 710,93 €	Reste à réaliser	26 272,00 €
		Caution reçue	0,00 €
		Excédent n-1	256 373,41 €
Résultat n-1 reporté	0,00 €	Récupération TVA	111,39 €
Remboursement caution	0,00 €	Taxe aménagement	7 522,93 €
TOTAL	144 134,36 €	Amortissement des investissements	5 873,00 €
		TOTAL	329 081,30 €

Évolution des taxes ménages communales en 2022

	2021	2022
Taxe d'habitation	... %	... %
Taxe foncière (bâti)*	25,69 %	25,69 %
Taxe foncière (non bâti)	57,74 %	57,74 %

Réforme de la TH : plus de vote du taux depuis 2020

Pas d'augmentation depuis 15 ans

* La taxe foncière sur le bâti a été abaissée de 90 % en 2018 et n'augmentera pas en 2022.

Elle est pourtant passée de 1 % en 2020 à 25,69 % en 2021, ce qui mérite une explication. En effet, du fait de la réforme de la loi de finances 2021 et de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement a introduit pour les communes un système de compensation. Elles vont désormais percevoir la part de taxe foncière que percevait le département, afin de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation. Le montant est corrigé afin que la commune perçoive uniquement le montant correspondant à la perte de la taxe d'habitation. L'État encaisse la différence qui sert à compenser les communes qui seraient perdantes dans ce nouveau calcul.

suite →

Du côté des finances...

Budget 2022



3



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	158 600,00 €	Remboursement CUI	0,00 €
Charge de personnel	86 300,00 €	Produits de services	300,00 €
Charges de gestion courante	110 000,00 €	Dotations et participation (Etat)	50 222,00 €
Reversement FNGIR	39 647,00 €	Impôts et taxes	172 784,66 €
Excédent	391 900,68 €	Autres produits de gestion courante (loyers...)	60 000,00 €
Amortissement des investissements	10 824,00 €	Résultat reporté des années précédentes	1 162 651,08 €
Virement à l'investissement	659 510,06 €	Opération d'ordre	10 824,00 €
TOTAL	1 456 781,74 €	TOTAL	1 456 781,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Immobilisation, achat de matériel	50 000,00 €	Subventions	2 000,00 €
Mairie	35 000,00 €	Remboursement TVA+TA Excédent fonctionnement	13 543,00 €
Réseaux divers (ErDF, FT, EP...)	200 000,00 €	Virement du budget fonctionnement	659 510,06 €
Terrains	100 000,00 €	Solde année précédente reporté	158 674,94 €
Salle communale	5 000,00 €	Cautions logements	2 000,00 €
Salle des fêtes	200 000,00 €	Opération d'ordre	10 824,00 €
Accessibilité voirie (PAVE) rues Montaigu et Agriculture.	100 000,00 €	Reste à réaliser	26 272,00 €
Voie	20 000,00 €	TOTAL	872 824,00 €
Eglise	10 000,00 €		
Cimetière	100 000,00 €		
Ecole	20 000,00 €		
Logements ancienne école	10 000,00 €		
Logements mairie	10 000,00 €		
Cautions logements	2 000,00 €		
Reste à réaliser	0,00 €		
Opération d'ordre	10 824,00 €		
Remboursement des emprunts	0,00 €		
TOTAL	872 824,00 €		

N.B. : Le budget enregistre les prévisions de dépenses et de recettes de l'année en cours.

Le conseil municipal a voté le taux de la taxe foncière bâti sans augmentation. Il était de 1 % en 2020 et pourtant il devient 25,69 % (dont 1 % part communale + 24,69 % part départementale). Cela ne change rien pour les contribuables. Auparavant, ce qui était à payer figurait sur deux colonnes, commune et département. À partir de 2021, les deux montants sont rassemblés sur une seule colonne « part communale ». Le département verra sa perte de taxe foncière compensée par le versement par l'État d'une partie de la TVA.

En conclusion, le taux du foncier bâti, qui passe de 1 % à 25,69 % sur la feuille d'impôts 2022 n'aura pas d'incidence financière pour le contribuable.

Du côté des enfants



4



Du côté de l'école

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU RPI MOMÈRES / SAINT-MARTIN

Une bonne nouvelle pour la rentrée 2022/2023 :

L'inspection d'académie a donné son accord pour l'ouverture d'une nouvelle classe pour le RPI Momères/Saint-Martin. Elle se fera sur le site de Momères.

Une nouvelle enseignante, Anita Pons, sera donc présente auprès des maternelles. Nous lui souhaitons la bienvenue et remercions les maîtresses, les ATSEM, sans oublier Ginette, pour leur implication tout au long de l'année scolaire qui vient de se terminer. Nous retrouverons ainsi, à compter de septembre :

MOMÈRES

TPS/PS/MS : Anita PONS

GS/CP : Adeline BRAS

CP/CE1 : Claire ARMENGAUD (directrice)

SAINT-MARTIN

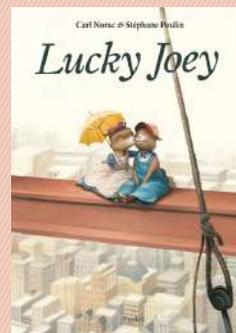
CE2/CM1 : Priscille FREMEZ

CM1/CM2 : Anna HUNAUT (directrice)

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Les classes de CE de Priscille ont participé au concours d'éloquence « **Défends ton livre préféré !** » organisé par l'École des Loisirs. Quinze élèves étaient motivés pour participer à la vidéo finale. Ils ont obtenu la 2^e place ! **Toutes nos félicitations aux orateurs et oratrices !** En récompense, la classe a reçu trente livres et a eu le privilège de dialoguer avec Stéphane Poulin, l'illustrateur du livre que les enfants avaient préféré, à savoir *Lucky Joey* de Carl Norac.

Une conversation en visioconférence depuis Montréal a ainsi eu lieu avec Stéphane Poulin le jeudi 23 juin. Ce fut une rencontre très agréable et appréciée de l'illustrateur comme des enfants. Pour les remercier de ce bel échange, il va envoyer une illustration dédicacée à chaque élève. Toutes nos félicitations à tous les acteurs de ce projet extraordinaire et fascinant, qui dépasse nos frontières : un bel exemple plein d'espoir pour notre jeunesse !



Vidéo des élèves (1'23)

LES ENSEIGNANTES À LA RECHERCHE DE « SERVICES CIVIQUES »

Nous recherchons des jeunes, filles ou garçons, âgés de 18 à 25 ans maximum (ou 30 ans si personne en situation d'handicap) et désirant effectuer un service civique en milieu scolaire pour une année, soit 30 heures hebdomadaire.

Contactez la Directrice Anna Hunault (ce.0650394A@ac-toulouse.fr) ou la Mairie (05.62.45.98.73)

Du côté des associations



5



GYMNASTIQUE - DANSE EN LIGNE

L'Assemblée Générale du mardi 28 juin a clôturé la 20^e saison de la Section de Gymnastique Volontaire de Saint Martin.

Cet anniversaire sera fêté le **samedi 17 septembre 2022** à la salle des fêtes où seront invités les adhérentes et adhérents, actuels et anciens, autour d'un apéritif dînatoire.

Les activités reprendront le **mardi 6 septembre** pour la gymnastique (les mardis et jeudis de 19h à 20h) et le **lundi 3 octobre** pour la danse en ligne (les lundis de 18h30 à 20h).

Pour découvrir ces activités, deux cours vous sont offerts sans engagement.



Nouveauté: Anna notre animatrice depuis la création de la section prenant sa retraite, Chloé sera la nouvelle animatrice qui dispensera les cours de gymnastique.

*Le sport, c'est la santé !
Alors venez nous retrouver !*

Contact téléphonique : Gigi au 05 62 45 35 80
ou 07 86 70 91 53

CLUB DU 3^e ÂGE « LA JOIE DE VIVRE »

Cette association a été créée en 1978. C'est un lieu de rencontre et de convivialité. Actuellement, nous avons très peu d'adhérents et tous ont un certain âge.

De ce fait, les membres du bureau (Président - Secrétaire - Trésorier - Trésorier adjoint) veulent mettre fin à leur fonction mais il n'y a personne pour assurer la relève.

Nous faisons appel à des volontaires, jeunes retraité.e.s, afin que le Club puisse continuer à vivre. Il fait partie intégrante du village. Adhérer au « club 3^e âge » ne veut pas dire « vieillir plus vite ». Tout au contraire !

Sans volontaires, nous nous verrons obligés de mettre fin à cette association.

Il ne faut pas oublier également que le Club est propriétaire de vaisselle (assiettes, plats, couverts, etc.) d'un aspirateur, d'un frigo, d'un congélateur et d'une télévision.

Pour la vie du village, nous comptons sur vous !

Du côté des habitants

Projet réalisé en juin-juillet



Le terrain multisport ou « *City stade* »

Ouverture
prochaine !



QUOI ?

Le « *City Stade* » est un terrain multisport réservé à la pratique du basket-ball, du volley-ball, du mini hand-ball, du mini football.

POUR QUI ?

Ouvert à tous les habitants de Saint-Martin. Mais les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal. Et l'accès au « *City Stade* » et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés. La présence d'un parent ou d'une tierce personne majeure est obligatoire. Les scolaires sont prioritaires pour l'utilisation

QUAND ?

Le City Stade est accessible tous les jours de

- 9h00 à 18h00 (01/10-31/03)
- 9h00 à 21h00 (01/04-30/09)



En semaine, les activités scolaires ou périscolaires restent prioritaires pour l'utilisation du site.

Le règlement complet sera affiché à l'entrée du terrain.
Merci de le respecter dans l'intérêt de tous les habitants.

Sont strictement interdits dans l'enceinte :

- les rollers, planches à roulettes, patins à roulettes ;
- les boules de pétanques ;
- les vélos, les cycles et engins motorisés ;
- les animaux ;
- Les boissons alcoolisées ;
- les détritux divers, y compris bouteilles en verre, canettes, papiers, cartons, plastiques et cigarettes.



AIDES aux particuliers pour la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel

30 installations environ seront concernées pour l'année 2022

7

Cette aide est versée par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le cadre du Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'objectif est de protéger l'environnement en réduisant les pollutions domestiques dans des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux (périmètres de protection, protection de nappes, salubrité publique...).

**Jusqu'à 70% d'aides
avec un taux plafonné à 7000 € par installation**

Sans conditions de ressources

Les dossiers **complets** seront examinés en commission puis traités par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement du budget.

Qui contacter ?

Votre Mairie vous remet un formulaire de demande d'aide.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la CATLP par : Téléphone : 05 62 44 47 92 ou Mail : spanc@agglo-trlp.fr

Comment en bénéficier ?

-> Vous êtes propriétaire-occupant d'un bien situé sur l'une des 32 communes* du SPANC de la CATLP

ALLIER
ARCIZAC-ADOUR
AUREILHAN
AURENSAN
AVERAN
AZEREIX
BARBAZAN DEBAT
BARRY
BAZET
BENAC
BORDERES SUR L'ECHÉZ
GARDERES
HIBARETTE
JUILLAN
LALOUBERE
LANNE
LAYRISSÉ
LOUCRUP
LOUEY
LUQUET
ODOS
ORINCLES
ORLEIX
OSSUN
OURSBELILLE
SAINT MARTIN
SARNIGUET
SEMEAC
SERON
SOUES
TARBES
VISKER

*Pour l'année 2022

-> Le rejet non conforme de votre installation autonome s'effectue dans une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux

Comment ça marche ?

Si dans le dernier rapport de contrôle de mon ANC, il est indiqué que **le rejet est non conforme** :

1. AVANT DE LANCER LES TRAVAUX :

- je contacte DES PROFESSIONNELS QUALIFIES pour établir une étude hydropédologique et des devis correspondants aux travaux nécessaires pour une rénovation dans les normes de mon dispositif d'assainissement non collectif.

- Je me procure le FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE auprès de la Mairie ou de la CATLP,

- et j'ENVOIE UN **DOSSIER COMPLET** DE DEMANDE D'AIDE A LA REHABILITATION DE L'ANC :

par mail à eaux.contact@agglo-trlp.fr

ou par courrier à :
Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
SPANC – Aides ANC
6 Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle
Téléport 1, CS 51331 6 65000 TARBES Cedex 9

Sous réserve de recevabilité :

2. JE REÇOIS LA REPONSE DE LA CATLP M'AUTORISANT A DEBUTER LES TRAVAUX par courriel ou courrier, avec signature d'une convention de mandatement

3. LES TRAVAUX PEUVENT COMMENCER : Vous disposez d'un délai de 9 mois pour les réaliser

4. JE DEMANDE LE VERSEMENT DE L'AIDE DE LA CA TLP : dès que le SPANC a effectué le contrôle de mon installation réhabilitée (avis de conformité)

Pourquoi réhabiliter son installation d'Assainissement Non Collectif ?

Seule alternative pour le traitement des eaux usées dans les zones non desservies par les réseaux publics de collecte, l'Assainissement Non Collectif ANC concerne en France 13 millions d'habitants. Le parc des 5 millions d'installations est en cours de rénovation depuis l'apparition des SPANC en 2005.

Il en est de même sur notre territoire où, sur les 6500 installations d'ANC existantes, près de 40% ne sont pas conformes, voire présentent des risques pour la santé, la salubrité et l'environnement.

Réhabiliter son installation d'ANC, c'est :

- ✓ Lutter contre la pollution des milieux et protéger les nappes et les cours d'eau,
- ✓ Vivre dans un environnement exempt de nuisances de type écoulements et rejets malodorants,
- ✓ Me mettre en conformité avant toutes transactions notariales.



LA POSTE

Votre chien et votre facteur



Pourquoi les chiens s'en prennent-ils aux Facteurs ?



Le monde sensoriel du chien

L'ouïe très fine : le Facteur arrive !

Le chien entend de loin le véhicule du Facteur et anticipe

L'odorat très développé : le Facteur est là !

Le Facteur porte plusieurs odeurs, cela peut troubler le chien. C'est un intrus qui veut entrer sur son territoire

La vue basse : faible reconnaissance

Le Facteur représente une forme inquiétante en mouvement, le chien la poursuit



Les morsures de chien représentent l'une des premières causes d'accident de travail pour les facteurs.

En effet, 2 000 facteurs sont mordus chaque année en France.

Votre chien n'est pas méchant, mais il peut se montrer imprévisible ou être effrayé.

Et un chien qui a peur est un chien potentiellement dangereux.

Des conseils pour réduire les risques
Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire les risques d'agression.

Conseil n° 1



Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.

Conseil n° 2



Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.

Conseil n° 3



Lorsque le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.

Conseil n° 4



Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.

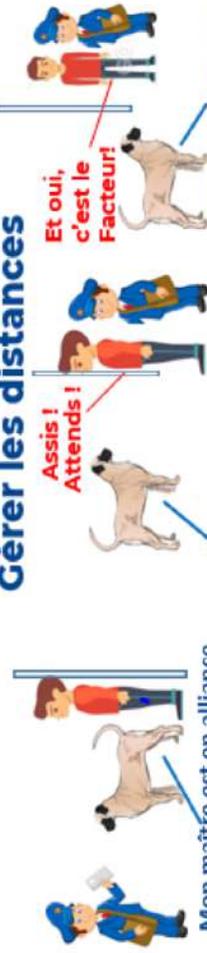


LA POSTE

Accédez à la législation sur les chiens mordeurs sur le site zoopsy.com ou en flashant le QR-code ci-dessous



Gérer les distances



Mon maître est en alliance avec moi contre cet intrus !

Ils sont donc potes alors ...?

accueillir à re-ions

Ils restent côte à côte, c'est sûr ils sont amis !
rester à côté du maître

LES BONS POSITIONNEMENTS

L'évaluation comportementale protège le Facteur, le chien et son maître !

Du côté des habitants

NE BRÛLONS PLUS
NOS DÉCHETS VERTS
à l'air libre!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit



en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La toxicité est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités. Non seulement le contrevenant pollue l'air mais il intoxique ses voisins et lui-même.

En cas de non-respect de cette interdiction,
une contravention de **450 €** peut-être appliquée.

(art. 131-13 du code pénal)

La carte d'accès
à la déchetterie
est gratuite,
il suffit d'aller au
SYMAT avec un
justificatif de domicile
pour se la procurer.

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Pour recevoir le Saint-Martininfos seulement en pdf,
écrivez à smartincommunication@gmail.com

Le site du village sur
<https://mairie-saintmartin.com>

Du côté des habitants



10



RECRUT' TOUR POLICE NATIONALE SUR LE TOUR DE FRANCE 2022

Communiqué : « À l'occasion du Tour de France 2022, la police nationale vous donne rendez-vous sur le Fan-park de Lourdes (jardin des Tilleuls, à côté du Palais des Congrès) mercredi 20 juillet de 11h à 20h et jeudi 21 juillet de 10h à 18h.

Les membres de l'équipe police du Recrut'Tour seront ravis de vous accueillir, de partager leur passion pour leur métier et répondre à toutes vos questions. Vous pourrez aussi rencontrer nos policiers sportifs de haut niveau, Amine Feddal et Mathieu Boucher, tous deux plusieurs fois champions du monde de boxe française, ainsi que Reda Seddouki, champion de France de judo.

Profitez également de nombreuses animations gratuites, ludiques et pédagogiques : enquête sur une scène de crime, escalade, initiation aux gestes techniques d'intervention, découverte d'un laboratoire mobile d'analyse de fraude documentaire, tir laser...

Pour rappel, les inscriptions au concours de gardien de la paix sont ouvertes jusqu'au 22 juillet.

Plus d'informations sur devenirpolicier.fr »



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 86 86 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

RECRUT' TOUR
POLICE NATIONALE 2022

FAN
PARK

SAINT-ÉTIENNE
DU 14 AU 16 JUILLET
Parking du Zenith à
Saint-Étienne - Entrée OPE sud -
Rue Schœuren-Kestner

LOURDES
20 ET 21 JUILLET
Square des Tilleuls -
Place Capbreton

7000 POSTES
AVEC DU SANS DIPLOME

TOUR
DE FRANCE
2022



#ÉquipePolice

Ne pas jeter ce document
sur la voie publique

Horaires d'ouverture au public
du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73